

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-135/SG/AI portant auto-boissons

n° 71-135/SG/AI

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

26 janvier 1971

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1971

Date du numéro

10 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Bruno Lucien est autorisé à exploiter en gérance libre une licence de 2° classe (vente des boissons alcoolisées ou fermentées à consommer sur place dans un établissement n'ouvrant qu'à partir de 18 heures) au « Scope Bar », sis au cinéma Olympia, et dont la propriétaire est Mme Gleyze.